

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

OBJET :

**Information du Maire
Décision prise dans le
cadre de ses
délégations consenties
par le Conseil Municipal**

N° 55/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine

Absents excusés ayant donné procuration : Madame ADROVER Isabelle à Monsieur GERARDIN Nicolas, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger

Absentes excusées : Madame COURANT M-Christine, Madame MASSUCCO Isabelle

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 34 du 31 août 2020, Monsieur le Maire informe les membres de la décision qu'il a prise dans le cadre de ses délégations :

- Décision n° 21/2025 du 15 octobre 2025, d'attribuer le Lot n° 4 : Cyber Risques, dans le cadre des prestations d'assurances de la commune à la Société STOIK – 4 rue Euler à PARIS – Assureur MGA CYBER, et agence de souscription pour le compte d'AXERIA et TOKIO MARINE – assureurs porteurs de Cyber – par le courtier placeur mandataire du groupement AURA COURTAGE – 66 rue J. Constant Milleret à SAINT-ETIENNE (42), pour un montant annuel de 1 242.61 € TTC, conformément à son offre du 27 juin 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision prise par le Maire.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : **- 6 NOV. 2025**
- de la publication, le : **- 7 NOV. 2025**

